

**Compte rendu du 6ème groupe de travail éclairage public****Réunion du 16 novembre 2011****Rédacteur :**Guillaume Gardette - 03 84 34 12 23 - g.gardette@parc-haut-jura.fr

1. Rappel du contexte de l'opération et bilan chiffrés.
2. Retour d'expérience des communes et de la gendarmerie locale.
3. Evaluation de l'expérimentation, avec vote de tendance.

1. Rappel du contexte de l'opération et bilan chiffrés

Cette opération est issue du diagnostic éclairage public dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de l'environnement et réalisé en collaboration avec le Sidec. Suite à la cartographie de 24 communes (7.000 points lumineux) un guide éclairage public durable a été rédigé et édité par le Parc et le Sidec avec de nombreux partenaires.

Cette démarche a été renforcée grâce à la charte « Eclairons juste le Jura » portée par le Sidec et dont le Parc est partenaire, qui est proposé à signature des communes.

Le groupe de travail, débuté en mai 2010, avait pour fonction d'accompagner les communes désireuses d'expérimenter l'extinction de leur éclairage public aux heures de faible fréquentation des rues. Six réunions ont eut lieu, dont cette dernière réunion de bilan. Au total 35 communes du Parc auront participés à une ou plusieurs réunions, en plus du Sidec et du Syded.

En mai 2011 onze communes ont annoncées leur participation à l'expérimentation en éteignant tout ou partie de leur éclairage public. Le Sidec a procédé, pour nombre de ces communes, à une installation express du matériel avant le 1^{er} Juillet 2011, date du début de l'expérimentation. Seule Septmoncel n'a pu disposer à temps du matériel et les travaux devraient se faire en 2012. La commune de Leaz (dans l'Ain) a pris la décision d'éteindre en octobre 2011. Voici le tableau récapitulatif des situations de chacune des communes :

Extinction de toute la commune au 1/07/2011	
1	Etival
2	Leschères
3	Ponthoux
4	Saint Laurent en Grandvaux
5	Prénoval
6	Leaz le 14-10-11

Une partie de la commune au 1/07/2011	
7	Saint Claude - Valfin - HJ
8	Lajoux- Lotissement
9	Longchaumois - à préciser- HJ
10	Morez - Mairie et Eglise
11	Saint Lupicin - quatre quartiers (au 2 janvier 2012)
Commune favorable mais sans matériel	
1	Septmoncel - A définir - HJ

Bilan chiffré

Il n'est pas encore possible de faire un bilan chiffré sur la base des factures, mais une première estimation suffisamment fiable peut-être faite en prenant en compte les horaires d'éclairage et les nouveaux tarifs EDF.

Ce calcul a été fait pour deux communes Leschères (200 habitants) et Saint Laurent en Grandvaux (1.400 habitants) sur la base de la cartographie du bureau d'études (qui a été complétée depuis par le Sidec). Les deux communes éteignant la totalité du village 5 heures par nuit, le gain énergétique est de 41 % et le gain économique est de 30%, par rapport à ce que paierait la commune sans éteindre.

En parallèle de ces gains il est essentiel de prendre connaissance du retour qu'en font les communes concernées par l'extinction et les services de gendarmerie.

2. Retour d'expérience des communes et de la gendarmerie locale

Leschères

La commune a décidé d'éteindre au printemps 2011 en commençant par une rue. Dans un premier temps certains habitants se sont plaints en demandant pourquoi leur rue et pas les autres. La commune s'est donc engagée à équiper l'ensemble du village avec des horloges et éteindre la totalité des rues, ce qui est le cas depuis l'été 2011. Depuis tout est rentré dans l'ordre, selon Monsieur Fournier, et certains habitants se demandent même pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt. Des aménagements d'horaires ont dû être réalisés pour avancer l'heure d'éclairage de 5h à 4h30, afin de couvrir les départs de certains salariés et un détecteur, déclenchant un spot, a été installé aux abords de la salle des fêtes. Monsieur Fournier tire un bilan positif de cette opération.

Prénoel

La commune est éteinte depuis le 1^{er} juillet 2011 en totalité de minuit à 5h, il n'y a eu à ce jour aucune réaction des habitants. L'étape suivante est le remplacement des lampes anciennes par des SHP 70 W pour un montant de 30.000 €.

Léaz

Le Conseil municipal a évoqué le sujet à deux reprises, en juillet puis en septembre, pour finalement adopter l'extinction de minuit à 5h à partir du 17 octobre 2011. Les habitants ont été informés par un message dans la boîte à lettres. Il n'y a eu, à ce jour, aucune réaction des habitants. Dans ce mouvement l'éclairage des illuminations de Noël sera réduit pour ne fonctionner que 3 semaines par an au lieu de deux mois. Il reste le problème des abords de la salle des fêtes à régler, un éclairage à détection est envisagé.

Saint Laurent en Grandvaux

La commune est éteinte depuis le 1^{er} juillet 2011 en totalité de minuit à 5h. La commune fera un bilan économique dès réception des factures. Trois réactions négatives sont à signaler : l'aspect lugubre des rues éteintes, le mauvais souvenir du couvre feu pour les plus anciens, une chute, sans gravité, d'une personne âgée qui n'avait pas l'habitude d'éclairer pour aller aux toilettes la nuit. L'extinction c'est faite avec une information auprès de la population et la distribution de lampes à dynamos. Monsieur Buchillot en tire un bilan positif, aucune augmentation ni des vols ni des accidents de la route n'a été constatés. Il indique tout de même que l'instant où les éclairages se coupent peut-être critique et entraîner une perte de repère visuel. L'avantage est qu'une fois éteint les panneaux réfléchissants sont bien plus visibles. Devant ce bilan positif l'arrêté municipal temporaire va être transformé en définitif pour 2012.



Morez

M. Camelin indique que Morez n'éteindra pas plus que ce qu'elle fait actuellement c'est-à-dire l'éclairage de la Mairie et de l'Eglise. Des investissements sont faits pour l'éclairage festif à Led.

Gendarmerie de Septmoncel

Le Major Pascal Rouche, qui est venu à la demande du Capitaine Patrick Rebourg, indique qu'il n'était pas informé de cette expérimentation et informera ses collègues.

Il explique que les Gendarmes se positionnent de préférence dans les lieux éclairés afin de procéder aux contrôles routiers pour des raisons de sécurité des personnes. L'extinction limitera donc de fait les lieux contrôlables ou aggravera la sécurité des gendarmes.

En ce qui concerne la délinquance, n'étant pas informé, aucun suivi particulier n'a été réalisé dans les zones éteintes, une surveillance particulière sera réalisée dans les prochains mois sur ces zones.

Le Major explique, au vu de son expérience, que les petits vols et les incivilités se font en grande partie avant minuit, et que seuls les malfaiteurs chevronnés, qui réalisent les vols importants avec des moyens parfois violents (comme les distributeurs de billets), ont tendance à exercer entre minuit et quatre heures du matin. Malheureusement aucune statistique n'est vraiment tenu sur ce sujet.

Certains élus interviennent en expliquant que l'extinction a limité, cet été, les nuisances sonores nocturnes constatées d'ordinaire aux abords des places ou des jeux d'enfants.

3. Evaluation de l'expérimentation, avec vote de tendance.

Afin de dégager un sentiment et pour tirer un bilan à chaud de cette expérience nous avons procédé à un vote de tendance proposant cinq possibilités :

Tendance proposée	Nombre de votes	% de votes
Il faut inciter toutes les communes à éteindre aux heures de faible fréquentation (sur proposition)	3	11%
Conclusions positives, initiative à reprendre et à étendre au cas par cas.	14	54%
Ni positif ni négatif, il faut prolonger l'expérimentation et faire un bilan à 1 an	8	31%
Conclusion négative, il faut éclairer tout toute la nuit	0	0%
Je n'ai pas d'avis	1	4%

Conclusion de l'opération :

Une tendance forte (65%) se dégage en faveur de l'extinction après 5 mois et demi d'expérimentation, certaine communes souhaitent même une politique incitative forte. 31% des communes préfèrent prolonger le temps d'observation avant de prendre une décision.

N'ayant pas constaté de réels inconvénients, aucune commune ne souhaite, pour le moment, revenir à un éclairage permanent.